ÉCOLE ET COLLÈGE
SAINT CHARLES NOTRE DAME
RUEIL-MALMAISON

OGEC SAINT-CHARLES NOTRE-DAME
REGLEMENT FINANCIER - ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

A CONSERVER

1. CONTRIBUTION DES FAMILLES

La contribution des familles est destinée à financer les investissements mobiliers, immobiliers et d'équipements nécessaires au fonctionnement de l'établissement ainsi que les dépenses liées à son caractère propre en conformité avec le projet d'établissement.
Dans cette contribution des familles est également incluse une contribution pour les travaux (30€) de restructuration du collège.
L'assurance en responsabilité civile, souscrite pour l'ensemble des élèves, c'est une assurance de groupe et les cotisations aux instances de l'enseignement catholique.

2. RESTAURATION ET PRESTATIONS ANNEXES

Restauration
La prestation est facultative et fait l'objet d'une inscription en début d'année, valable pour l'année entière.
En cas de maladie entraînant une absence justifiée par un certificat médical (au moins 5 jours ouvrés consécutifs), les demi-pensionnaires bénéficieront d'une remise de 50 % du prix du repas pendant la période concernée.
Etude surveillée ou dirigée, garderie et « accueil du soir »
Ces prestations sont facultatives et font l'objet d'une inscription en début d'année.

3. FRAIS ANNEXES ET COTISATIONS DIVERSES

Fournitures, activités éducatives et sportives (cf. tableau verso)
Cotisation pour l'association des Parents d'Élèves (facultative) 18.5€ par famille
Cotisation de solidarité immobilière : Dans le cadre de la solidarité diocésaine, une cotisation de 16€ par élève est demandée à toutes les familles pour participer à l'effort de création de nouveaux établissements (Sœur Marguerite à Clichy,...)
Les Séjours pédagogiques sont obligatoires et font l'objet d'une facturation à part, sauf les séjours de septembre et d'octobre qui figurent sur la facture annuelle.
Retraites : Une participation aux frais pourra vous être demandée.

4. MODE DE REGLEMENT

La participation fait l'objet d'une facture annuelle établie en octobre.
Les règlements se font par prélèvement en 1, 3 ou 8 opérations le 5 de chaque mois à partir du 5 novembre.
Tout changement de coordonnées bancaires doit être signalé avant le 25 du mois. (A la demande motivée des parents auprès du chef d'établissement, un autre moyen de règlement peut exceptionnellement être accordé.)
En cas d'impayés, les frais occasionnés vous seront refacturés. En outre, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante, si le solde dû n'est pas réglé.
En cas d'arrêt de la scolarité en cours d'année scolaire pour cause réelle et sérieuse, les contributions des familles restent dues au « prorata temporis » en mois. (Déménagement hors communes limitrophes de Rueil, changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement, décision du conseil de discipline, ou tout autre motif légitime accepté expressément par le Chef d'Etablissement).
Des réductions exceptionnelles pourront être accordées aux familles en difficultés financières après entretien avec le Chef d'Établissement.

5. REDUCTIONS

Les familles scolarisant leurs enfants, bénéficient d'une réduction sur leur contribution (hors activités, fournitures diverses et restauration) :

- 10 % pour deux enfants inscrits à Saint Charles-Notre Dame
- 20 % pour trois enfants inscrits et plus
- 20 % pour les enfants inscrits dont les parents travaillent dans l'Enseignement Catholique (fournir une attestation de travail à la Comptabilité avant le lundi 9 septembre 2019).

6. BOURSES ET AIDES A LA DEMI-PENSION

Des bourses (pour le collège) et des aides à la demi-pension peuvent-être accordées sous conditions de ressources par le département ou la municipalité. (Des circulaires vous seront adressées ultérieurement).

Tarifs au verso

ÉCOLE ET COLLÈGE
SAINT CHARLES NOTRE DAME
RUEIL-MALMAISON

PARTICIPATION FINANCIERE- ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

ECOLE				
Contribution des familles	985 €			
Fournitures « catéchèse »	Entre 12 € et 30 € (CE2, CM1 et CM2)			
Fournitures scolaires	Entre 20 € et 160 € suivant les classes			
Actions éducatives et sportives	Entre 125 et 250 €			
Cours de langue de la PS au CE 2 Cours de langue CM1 et CM2	Anglais = 75€ Anglais + Allemand ou Espagnol = 150 €			
Séjour pédagogique	Entre 250 € et 400 €			
Demi-pension Nombre de repas par semaine	1 repas 260 €	2 repas 521 €	3 repas 788 €	4 repas 1 026 €
Repas exceptionnel	9 €			
Etude dirigée du CE2 au CM2 Nombre d'étude par semaine	1 étude 200 €	2 études 400 €	3 études 600 €	4 études 800 €
	ticket à l'unité = 7 €			
Etude surveillée du CP au CE1 Nombre d'étude par semaine	1 étude 120 €	2 études 240 €	3 études 360 €	4 études 480 €
	ticket à l'unité = 5 €			
Accueil du soir – Tous niveaux Nombre d'accueil par semaine	1 accueil 37.5€	2 accueils 75 €	3 accueils 112.5 €	4 accueils 150 €
	ticket à l'unité = 2 €			
Cambridge CM1 CM2 (Facultatif)	250 €			

COLLEGE					
Contribution des familles	1010 €				
Fournitures « catéchèse/culture religieuse »	25 €				
Fournitures scolaires	80 €				
Actions éducatives et sportives	155€				
Séjour pédagogique	entre 250 € et 500 €				
Demi-pension Nombre de repas par semaine	1 repas 245 €	2 repas 490 €	3 repas 742 €	4 repas 972 €	5 repas 1224 €
Repas exceptionnel	9 €				
Anglais Cambridge 6ème (facultatif)	150 €				
Anglais Cambridge 5ème - 4ème - 3ème (facultatif)	200 € + frais d'inscription aux examens				
Espagnol DELE 4ème - 3ème (facultatif)	200€ + frais d'inscription aux examens				
Initiation au Japonais 3ème (facultatif)	200 €				